



Problème suite à un divorce argent bloqué chez le notaire

Par **chtit19**, le **13/12/2010** à **12:11**

Bonjour,

Je suis officiellement divorcé depuis 1 an, notre maison a été vendue, nous avons des crédits immo et autres, et depuis plus d'un an, tout est bloqué chez le notaire. Cela fait une année que je voudrais savoir si il reste de l'argent de la vente de ma maison, le notaire n'a tjs pas réglé les divers crédits à la consommation et ne m'informe de rien!!! Les huissiers me harcèlent au sujet de ces crédits qui traînent alors qu'ils ont été souscrits pendant le mariage (mariage sans contrat), donc 50-50.

Mon ex femme elle, n'est jamais inquiétée par les huissiers, ils s'adressent uniquement à moi! pourquoi?

Nous avons deux enfants, ils vivent chez leur mère, je règle une pension et j'ai la garde 1 week end sur 2.

Mon ex femme bénéficie de l'aide juridictionnelle, elle est assistée de vie chez des personnes âgées et bloque volontairement ses heures de travail mensuelles dans le but de ne pas dépasser un quota (caf, etc.....) si vous voyez ce que je veux dire!

Je pense qu'il ne reste pas beaucoup d'argent sur la vente de la maison, voir pas du tout.

Je ne comprend pas pourquoi tout est bloqué chez le notaire depuis un an!! sans nouvelles, et pourquoi ce dernier ne rembourse pas les crédits en cours ou alors ne me convoque pas pour m'informer de la situation?

Je suis salarié (ouvrier), et je me demande si je ne vais pas être obligé de reprendre un avocat pour régler cette situation très pénible malgré mes faibles ressources.

Que puis je faire pour régler cette situation?

Les huissiers mandatés par les sociétés de crédit vont finir par me saisir, pourquoi s'adresse t'ils qu'à moi? et non à mon ex épouse?

Pour finir, mon ex épouse durant notre mariage a prêté des crédits diverses à la consommation (cofinoga, etc...) alors que j'étais en déplacement professionnel pour 4 à 6 mois, en imitant ma signature, je découvre après le divorce l'étendue du 'désastre'.

Les relations avec mon ex sont désastreuses, elle refuse tout contact son seul but à toujours été de me ruiner.

Merci de bien vouloir me conseiller, bien cordialement.

Par **mimi493**, le **13/12/2010** à **13:18**

Ce n'est pas au notaire de régler les crédits, il faut faire l'acte de partage incluant les crédits.
Le créancier s'adresse à celui des emprunteurs qu'il veut